

**COUR ADMINISTRATIVE  
D'APPEL DE MARSEILLE**

45, boulevard Paul Peytral  
CS 10003  
13291 MARSEILLE CEDEX 06  
Tél : 04 91 04 45 45  
Fax : 04 91 04 45 00

Marseille, le 07/02/2019

Greffé ouvert du lundi au vendredi de  
9h00 à 12h00 - 13h45 à 16h30

Me MATTIER Laure  
27 rue Briçonnet  
30000 NIMES

Notre réf : N° 18MA02081  
(à rappeler dans toutes correspondances)

COMMUNE DU GRAU-DU-ROI c/ ASSOCIATION  
FRANCOPHONIE AVENIR  
Vos réf : 180038 LM/LM AFRAV / COMMUNE DU  
GRAU DU ROI  
AVIS D'AUDIENCE

Maître,

J'ai l'honneur de vous informer que l'affaire citée en référence est inscrite au rôle de l'audience publique du 25/02/2019 à 09 heures 30 qui se tiendra à l'adresse ci-dessus indiquée.

Si une ordonnance précisant une date de clôture d'instruction n'est pas intervenue dans cette affaire, l'instruction sera close trois jours francs avant la date d'audience indiquée ci-dessus. Si vous entendez produire un mémoire, il conviendra de le faire avant cette date.

La procédure étant essentiellement écrite, vous n'êtes pas tenu d'assister à l'audience. Si vous y assistez, vous pourrez présenter des observations orales.

Conformément à l'article R. 711-3 du code de justice administrative, vous êtes informé que vous pourrez, si vous le souhaitez, prendre connaissance du sens des conclusions que le rapporteur public prononcera à l'audience, en consultant l'application Sagace. Cette application sera renseignée, à cet effet, dans un délai de l'ordre de deux jours avant l'audience. Si vous n'êtes pas en mesure de consulter en ligne l'application Sagace, vous pourrez, dans ce même délai, prendre contact avec le greffe. Pour les requêtes entrant dans le champ de l'article R. 732-1-1\* du même code, vous serez informé de la même façon si le rapporteur public est dispensé de prononcer des conclusions.

L'état de l'instruction de ce dossier peut être consulté avec le code d'accès confidentiel [REDACTED] sur le site internet <http://sagace.juradm.fr>.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Maître, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,  
ou par délégation le greffier,